2023 / 2024

DOSSIER DE PRESSE

QualiPaysage

Valoriser les savoir-faire des Métiers du Paysage

Valoriser les savoir-faire
et les pratiques vertueuses
des métiers du Paysage
QualiPaysage
qualipaysage.org

Sommaire

I/ L'essentiel 4

II/ Une plate-forme d'échanges unique pour faire progresser la filière du paysage 6

III/ Les qualifications : une obligation de moyens 8

IV/ Les labels : une obligation de résultats 10

V/ QualiPaysage, la boussole des acheteurs 13

VI/ Chiffres clés 14

I/ L'essentiel

Créé en 1970, QualiPaysage est le seul organisme professionnel de qualification et de labellisation des entreprises du paysage. Son fonctionnement repose sur deux spécificités :

- **Une organisation paritaire**, rassemblant à la fois donneurs d'ordre - privés et publics - professionnels du paysage et institutionnels. Cette configuration donne lieu à une impartialité totale dans les prises de décisions de QualiPaysage.
- **L'organisme attribue ses qualifications et ses labels** et agit sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

« QualiPaysage se positionne comme un outil d'aide à la décision pour les donneurs d'ordre, capables d'identifier le bon partenaire pour mener des travaux paysagers, mais aussi comme un guide pour les entreprises du paysage : l'attribution d'une qualification et/ou d'un label les dote d'un véritable atout concurrentiel. Elle leur permet également de s'inscrire dans une spirale vertueuse en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale ».

/ Thierry Muller, Président de QualiPaysage.

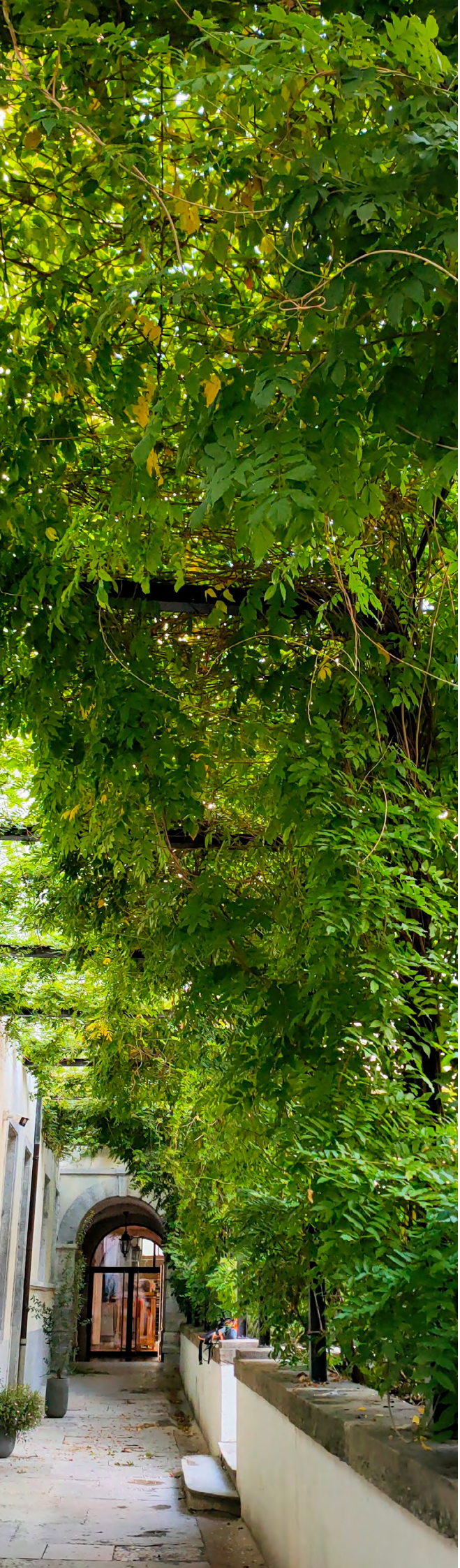

Carte d'identité de QualiPaysage

DATE DE NAISSANCE

1970

SIÈGE SOCIAL

La Maison du Paysage – Paris 20e

PRÉSIDENT

Thierry Muller

MISSION

Valoriser et mobiliser la filière du paysage dans l'amélioration de ses pratiques

SIGNE DISTINCTIF

Seul organisme habilité par le ministère de l'Agriculture à attribuer des qualifications et des labels aux professionnels du paysage

AMBITION

Contribuer à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité

MOTS-CLÉS

#Paysage #Entreprises #Qualifications #Labels #RSE #Ecologie #Vegetalisation #VilleVerte #GénieEcologique

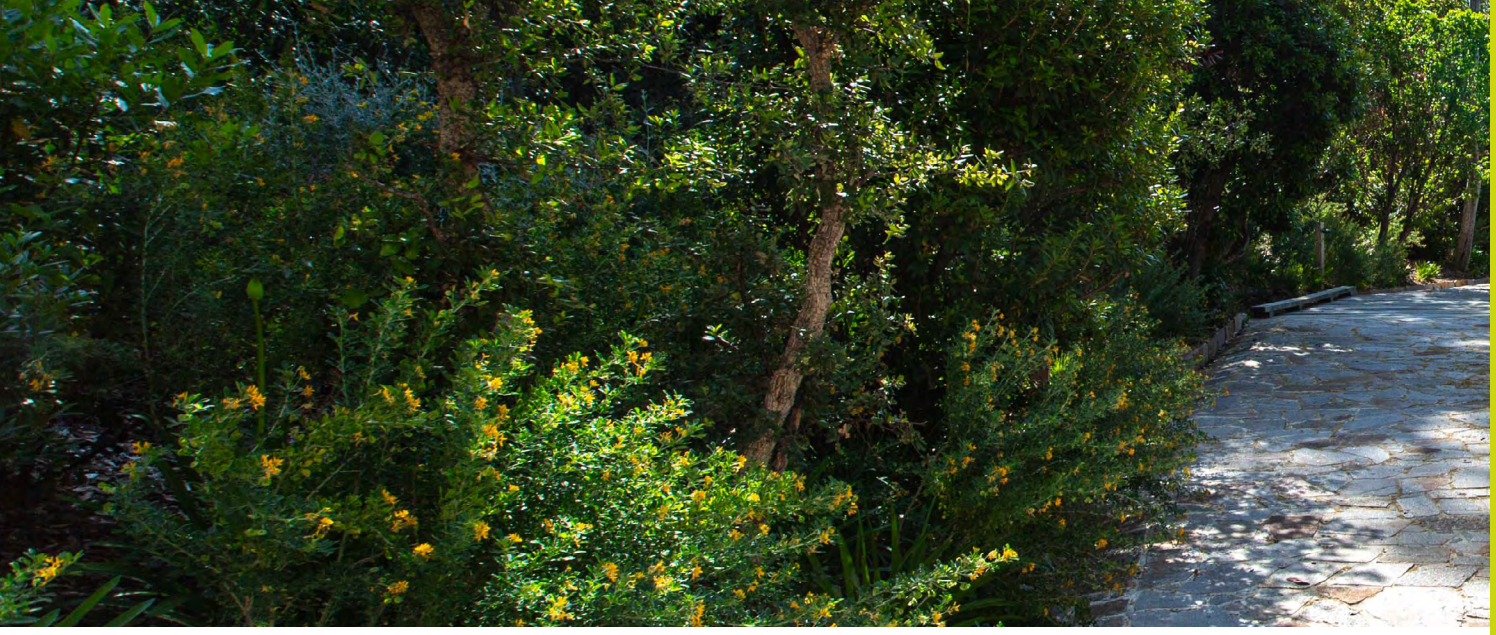

II/ Une plate-forme d'échanges unique pour faire progresser la filière du paysage

Une gouvernance paritaire…

Depuis sa création, QualiPaysage contribue à faire progresser les métiers du paysage.

Objectif : impulser au sein de la filière une démarche d'amélioration continue, en anticipant les exigences des donneurs d'ordres et en incitant les professionnels du secteur à intégrer davantage de critères écologiques et sociétaux dans leurs pratiques.

En rassemblant l'ensemble de la chaîne de valeur du paysage, QualiPaysage s'est constitué une place à part dans le secteur. En effet, l'organisme regroupe en son sein :

- **les maîtres d'ouvrage :** c'est-à-dire les donneurs d'ordres publics (collectivités, mairie, conseils généraux …) et privés (bailleurs sociaux, syndics de copropriétés…)
- **les maîtres d'œuvre :** paysagistes-concepteurs
- **les pouvoirs publics** : le Ministère de l'agriculture, son Ministère de tutelle, et le Ministère de la Transition écologique
- **les entreprises du paysage :** à la croisée de plusieurs secteurs – l'Agriculture, le Bâtiment et les Travaux publics.

Grâce à cette pluralité d'acteurs, QualiPaysage bénéficie d'une vision à 360 de la filière. L'organisme observe l'évolution des cahiers des charges et suit ainsi de près les nouvelles attentes des donneurs d'ordre. Dans le même temps, il accompagne les professionnels pour y répondre au mieux, en leur fournissant des outils et des indicateurs les plus pertinents afin de les faire progresser.

Cette démarche est rendue possible par cet équilibre paritaire, véritable ADN de l'organisation. Chez QualiPaysage, les acteurs, quel que soit leur champ d'intervention, font partie d'un même écosystème qui réfléchit à son impact global. Cette parité se retrouve à la fois dans la composition des instances de QualiPaysage (Bureau, conseil d'administration, groupes de travail et commissions) mais aussi au sein des séminaires organisés par l'organisme où chacun vient exposer son point de vue sur l'avenir de la filière.

...au service de la nature comme bien commun

QualiPaysage fait progresser les entreprises du paysage dont la mission de préserver et d'embellir le vivant n'a jamais été aussi stratégique, en pleine crise climatique.

Ces entreprises œuvrent pour que chacun bénéficie des bienfaits de la nature parmi lesquels :

- **La lutte** contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations : la nature en ville facilite la gestion des risques et la résilience des territoires : elle contribue à rafraichir l'atmosphère en période de forte chaleur, elle stocke le dioxyde de carbone, elle filtre les composés organiques volatils, et elle limite les inondations en favorisant l'infiltration.
- **La réduction** de la consommation énergétique des bâtiments : en réduisant les îlots de chaleur, les espaces verts limitent l'utilisation des climatiseurs. Les infrastructures vertes, comme les toitures végétalisées, permettent une régulation thermique plus importante.
- **La préservation et la création** de biodiversité : le végétal, support de la biodiversité, préserve les équilibres naturels des villes.
- **La protection et l'accompagnement** des écosystèmes en milieu rural ouvert ou fermé et en milieu humide.
- **La contribution** à la santé physique et mentale, au bien-être : en plus du lien social créé dans les parcs et jardins, le végétal contribue à la bonne santé physique et mentale des populations (activité physique, meilleure qualité de l'air, réduction du stress). + 10% d'espaces verts permet d'économiser 94 millions d'euros en dépenses de santé [1]
- **L'amélioration** du cadre de vie : le végétal embellit les lieux de loisirs, de travail, de vie quotidienne. C'est un atout majeur pour les collectivités locales, puisqu'il améliore grandement l'image, la qualité et l'attractivité de leurs territoires.

1. Étude réalisée par le cabinet Asterès et commandée par l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep). Voir l'étude

III/ Les qualifications : une obligation de moyens

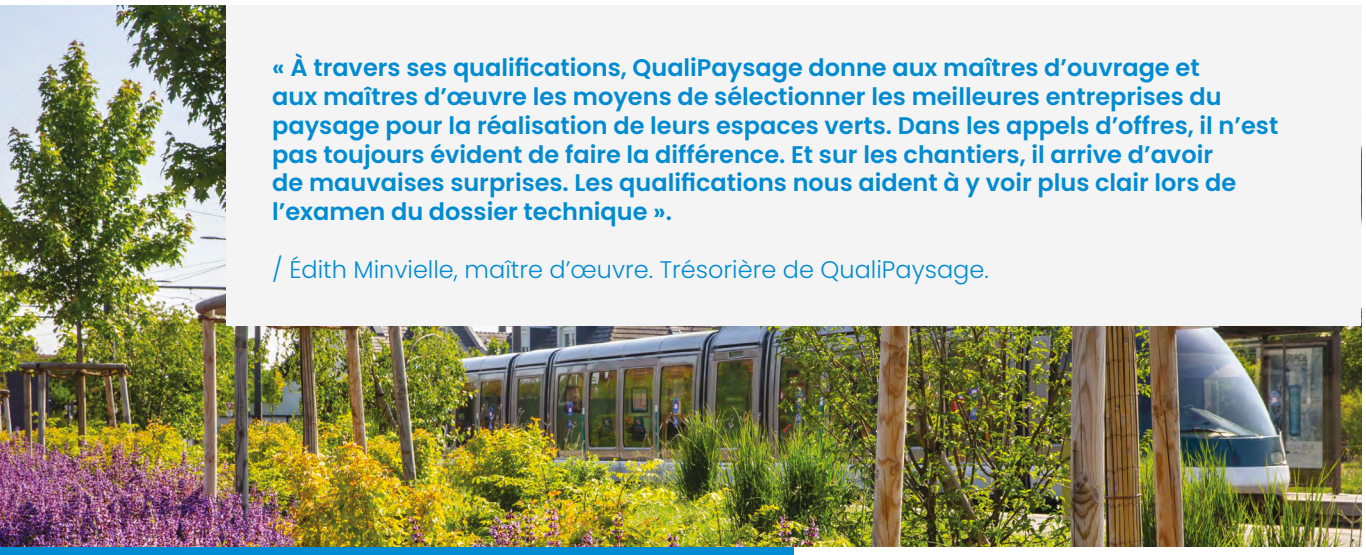

« À travers ses qualifications, QualiPaysage donne aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre les moyens de sélectionner les meilleures entreprises du paysage pour la réalisation de leurs espaces verts. Dans les appels d'offres, il n'est pas toujours évident de faire la différence. Et sur les chantiers, il arrive d'avoir de mauvaises surprises. Les qualifications nous aident à y voir plus clair lors de l'examen du dossier technique ».

/ Édith Minvielle, maître d'œuvre. Trésorière de QualiPaysage.

Principe des qualifications

Les qualifications de QualiPaysage permettent aux maîtres d'ouvrage comme aux maîtres d'œuvre d'évaluer précisément le niveau de moyens mobilisables par l'entreprise pour répondre à une demande précise.

En d'autres termes, la qualification situe de façon quantitative l'entreprise et apporte la preuve de ses compétences. Elle répond donc à une obligation de moyens humains et matériels.

Ces qualifications garantissent que les entreprises répondent à un certain nombre de critères objectifs définis dans un référentiel ciblé (conformité réglementaire, contrôle des compétences de l'entreprise, de la formation de son personnel, vérification des capacités techniques...), qui facilitent l'analyse des appels d'offres et consultations. Elles sont réparties en deux statuts, à savoir :

- **Confirmé :** ce statut s'adresse à toutes les entreprises généralistes, petites ou grandes, dotées d'un très bon niveau de compétences dans le métier concerné et répondant à tous les critères techniques sans nécessairement pratiquer ce métier de façon continue.
- **Spécialisé :** ce statut correspond à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, qui font du métier qualifié une activité unique ou qui ont développé un service dédié spécialisé dans ce métier.

Processus de qualification

Pour prétendre à la qualification de QualiPaysage, les entreprises font d'abord une demande d'éligibilité puis soumettent un dossier en ligne. Dès lors que le dossier est étudié et validé en commission, le statut « confirmé » ou « spécialisé » est attribué pour 4 ans par QualiPaysage avec une obligation de confirmation annuelle.

Zoom sur les 7 familles de qualifications et les 3 habilitations

Aménagements

- Aménagements paysagers
- Aires de jeux
- Végétalisation par projection

Sports

- Terrains de sport en gazon naturel et hybride
- Terrains de sport en gazon synthétique
- Terrains de sport en gazon naturel et hybride - Entretien

Génie écologique

- Génie écologique - Interventions en milieux aquatiques et en milieux terrestres ouverts et fermés

Reboisement

- Reboisement en milieu forestier
- Reboisement en milieu non forestier
- Travaux sylvicoles

Entretien

- Entretien d'aménagements paysagers
- Élagage
- Fauchage

Végétalisation du bâti

- Paysage d'intérieur
- Végétalisation extérieure du bâti

Arrosage

- Arrosage automatique

Habilitation

- Voirie urbaine, Routes,
- Autoroutes et Grandes infrastructures
- Élagage dans l'environnement de lignes BT ou HTA
- Élagage dans l'environnement de lignes HTB

Zoom sur la nouvelle qualification QualiPaysage

Terrains de Sport en gazon naturel et hybride – Entretien

Cette qualification déployée en 2023 s'adresse aux entreprises spécialisées dans les travaux d'entretien courant et de régénération de terrains de sport (grands jeux, entraînements et compétition). Elle vient compléter la qualification « Terrains de sport en gazon naturel et hybride », visant à récompenser la création de surfaces de jeux extérieurs.

IV/ Les labels : une obligation de résultats

« Les labels QualiPaysage ne sont pas des certifications administratives provenant d'études de dossiers. Les auditeurs vont à la rencontre des clients donneurs d'ordre et des entreprises qui réalisent les chantiers. Ils voient le résultat, interrogent les jardiniers présents sur les sites et mesurent ainsi l'implication de l'entreprise dans son métier ».

/ Christophe Davalo, Chef du service Espaces Verts de Paris Habitat, membre du Bureau de QualiPaysage

Principe des labels

Avec ses qualifications, QualiPaysage, reconnait la capacité à faire des entreprises : compétences professionnelles et moyens humains.

Avec ses labels, QualiPaysage associe l'obligation de moyens à l'obligation de résultats.

En effet, le label est un outil qui permet de vérifier les pratiques de l'entreprise sur le terrain : ses modes de travail, sa politique RH et managériale, ses actions RSE, et qui l'inscrit dans une démarche de progrès. La labellisation vérifie les procédures de l'entreprise qui permettent de produire et livrer des chantiers de qualité.

Pour les donneurs d'ordre, travailler avec une entreprise labellisée QualiPaysage implique plusieurs garanties telles que :

- **La pérennité de ses ouvrages** dans le temps et le respect des règles professionnelles
- **La sécurité de ses personnels**, leur formation et leur intégration pour créer des emplois attractifs et stables au sein de toute la filière
- **Une bonne connaissance et le respect des écosystèmes locaux**, pour valoriser les territoires et le patrimoine naturel
- **Le choix du circuit court** dans ses politiques d'achat, pour limiter l'impact des gaz à effet de serre liés aux transports et pérenniser les emplois locaux

« Les critères RSE sont devenus stratégiques sur les marchés publics et les labels QualiPaysage y répondent précisément. Ils offrent un cadre unique aux entreprises pour travailler leur performance sociétale et environnementale et pour améliorer leurs pratiques. Pendant trois jours d'échange occasionnés par l'audit, les collaborateurs touchent du doigt le fait que les labels ne se décrochent pas dans les bureaux ».

/ Quentin Lefaucheux, Gérant, Direction générale de Solev, entreprise du paysage labellisée

A la différence de la qualification, examinée lors de la candidature, le label peut être utilisé aux trois étapes de la passation d'un marché public, cumulativement ou alternativement :

- **Lors de la définition des besoins** par le maitre d'ouvrage public (spécifications techniques, des objectifs de performance), ce qui souligne l'importance du sourcing et permet d'orienter la commande publique vers la qualité
- **Lors de la passation des offres** (critère de sélection des offres)
- **Lors de l'exécution du marché** (en aval, pendant, dans la vérification, le contrôle du chantier, dans les ordres de service, les moyens de mise en œuvre).

A l'origine de la création des labels
Le décret du 1er avril 2019 du Code de la commande publique a autorisé les acheteurs à exiger la détention d'un label pour sélectionner leurs futurs prestataires dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. QualiPaysage a vu dans cette nouveauté juridique une opportunité inédite de faire évoluer les métiers du paysage. L'organisme décide alors d'amorcer un vaste chantier : la création de ses propres labels.

Processus de labellisation

Pour obtenir un label, l'entreprise du paysage doit préalablement posséder la qualification correspondante dans le métier concerné. A l'instar des qualifications, le processus de candidature aux labels est entièrement dématérialisé. Après validation du dossier de candidature, Ecocert Environnement procédera à trois audits (minimum par label demandé) externes avec :

- Une visite d'un chantier dit emblématique, terminé depuis moins de 4 ans, (8 ans pour le Génie Écologique), représentatif du « meilleur » des capacités de l'entreprise et choisi par elle ;
- Une visite minimum d'un chantier terminé depuis moins de 4 ans ou en cours d'achèvement, choisi par l'auditeur sur une liste de chantiers proposée par l'entreprise ;
- Une visite d'un chantier en cours de réalisation proposé par l'entreprise.

La caution ecocert environnement

Pour réaliser les audits terrain – au sein de l'entreprise et sur ses chantiers –, QualiPaysage missionne l'organisme Ecocert Environnement, reconnu pour son engagement dans le déploiement et la valorisation des pratiques durables. Lors de l'évaluation, les auditeurs se basent sur des critères spécifiques, propres aux différents métiers du paysage, et veillent au strict respect des conditions RSE et QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), communs à tous les référentiels.

Les 8 labels QualiPaysage et les entreprises labellisées en 2023

Aménagements paysagers

Brosseau SARL
Pays-de-la-Loire

Chazal SAS
Auvergne Rhône-Alpes

Green style
Auvergne Rhône-Alpes

J. Richard Paysage
Centre-Val-de-Loire

Méditerranée environnement
PACA

Paysages Méditerranéens *PACA*

Pinson paysage
Ile de France

Société Provençale de Paysage
PACA

Solev
PACA

Arrosage

Les jardins de provence
Auvergne Rhône-Alpes

Méditerranée environnement
PACA

N2B Arrosage
Ile-de-France

Paysages Méditerranéens *PACA*

Société Provençale de Paysage *PACA*

Élagage

Chazal SAS
Auvergne Rhône-Alpes

Entretien d'aménagements paysagers

Chazal SAS
Auvergne Rhône-Alpes

Green style
Auvergne Rhône-Alpes

Groupe Loiseleur Grand Paris Sud
Ile-de-France

Idverde Toulouse
Occitanie

J. Richard Paysage
Centre-Val-de-Loire

Paysages Méditerranéens *PACA*

Pinson paysage
Ile-de-France

Société Provençale de Paysage
PACA

Solev
PACA

Génie écologique

A.G.E.V Solutions
Pays-de-la-Loire

Green style
Auvergne Rhône-Alpes

Loiseleur Hauts de France/Grand Paris
Hauts de France

Pinson paysage
Ile-de-France

Solev
PACA

Terrains de sport

Green style
Auvergne Rhône-Alpes

Méditerranée environnement
PACA

V/ QualiPaysage, la boussole des acheteurs

Un environnement réglementaire favorable aux entreprises QualiPaysage

Avec ses qualifications mais encore plus avec ses labels, QualiPaysage renforce sa position d'interlocuteur de référence des acheteurs, et particulièrement des acheteurs publics soumis à de nouvelles dispositions législatives parmi lesquelles :

- **La Loi Climat et résilience de 2021,** et son décret publié le 3 mai 2022 qui prévoit notamment l'abaissement du seuil obligeant les acheteurs à élaborer un « schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables » (SPASER). Désormais fixé à 50 millions d'euros, ce nouveau seuil fait entrer dans le dispositif environ 160 collectivités supplémentaires dans le but de créer une dynamique au niveau local en faveur des achats durables.

- **Le Plan National des Achats Durables (PNAD)** dont l'objectif 2025 est que 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale et au moins une sociale pour 30 % d'entre eux.

QualiPaysage au Conseil d'Administration de l'Apeca

Créée en 2003, l'APECA est une association d'acteurs économiques et entités publiques engagés pour la performance des achats publics. L'association se développe autour de 4 domaines : la commande publique ; la performance achat et la RSE ; la mobilité ; les moyens de paiement.

Parce qu'elle s'adresse aussi bien aux entreprises - dont elle veut faciliter l'accès à la commande publique - qu'aux acteurs publics - en faisant progresser la performance et la durabilité de leurs achats - l'APECA est un réseau qui présente de fortes synergies avec QualiPaysage, à la fois en termes de gouvernance mais aussi de valeurs.

C'est pourquoi, depuis 2023, l'organisme de qualification et de labellisation des entreprises du paysage siège au Conseil d'Administration de l'Apeca, en la personne de Danièle Deligny, Déléguée Générale de QualiPaysage.

Un guide pratique dédié aux acheteurs

QualiPaysage prépare la sortie d'un guide destiné à la maîtrise d'ouvrage. Objectif : permettre aux donneurs d'ordre de mieux connaître les labels ainsi que, pour les acheteurs publics, leurs obligations en matière environnementale et sociétale dans le cadre du Plan national pour des achats durables. Ce document devrait leur faciliter la rédaction des appels d'offre.

VI/ Les chiffres clés de QualiPaysage

1
seul organisme de qualification et de labellisation des entreprises du paysage

2,6
milliards d'€ de chiffre d'affaires sur les 7,7 milliards d'€ de la branche

+10
salariés pour près de 80% des entreprises qualifiées

32
qualifications

3
habillitations

21 000
emplois

9
membres au sein du Bureau

8
labels

QualiPaysage valorise aussi les compétences des petites entreprises & compte parmi ses adhérents plus d'une centaine d'entreprises de moins de 10 salariés.

Crédit photo ©Thierry Muller SAS - SOLEV - Chazal - Paysages Méditerranéens - Méditerranée Environnement - Société Provençale de Paysage - Lionel Barbe

CONTACTS PRESSE

Claire Chabaneau

claire@agence-initiale.fr
06 47 96 17 10

Anne-Laure Marin

annelaure@agence-initiale.fr
07 69 95 64 68

SIGNE D'EXCELLENCE

LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DU PAYSAGE

CONTACTS QUALIPAYSAGE

Danièle Deligny

d.deligny@qualipaysage.org
01 43 27 34 18

Carly Deligny

carly@qualipaysage.org
01 43 27 34 44

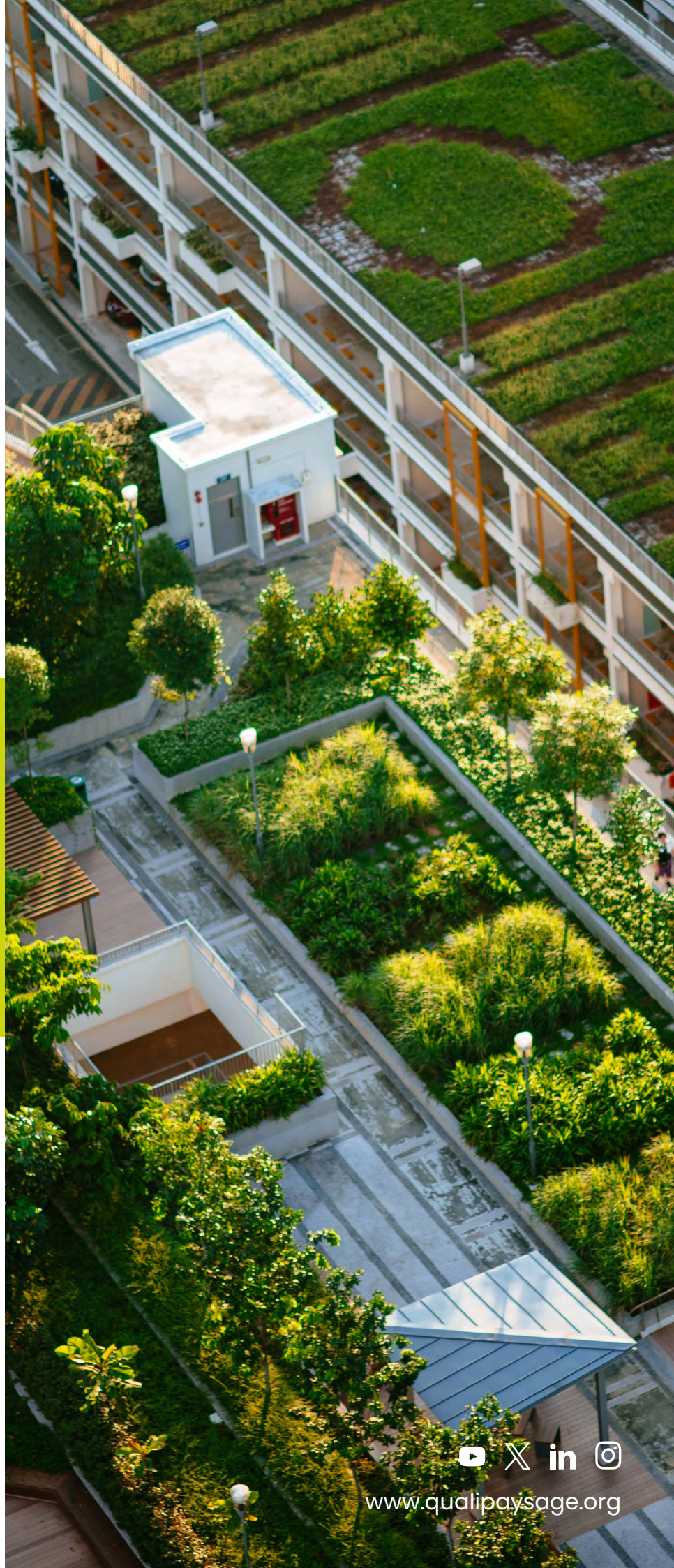

www.qualipaysage.org